



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1202

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2010 - Budget annexe du restaurant communautaire

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacques), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1202**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2010 - Budget annexe du restaurant communautaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le restaurant communautaire offre deux prestations :

- un self-service réservé aux agents communautaires et aux tiers admis sous certaines conditions définies par la délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001, cette prestation est soumise au taux de TVA réduit de 5,5 % selon le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001,
- un restaurant dit officiel, qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel soumise, suite à l'instruction fiscale du 30 juin 2009, au taux réduit de TVA de 5,5 %, depuis le 1er juillet 2009, sauf pour les boissons alcoolisées, maintenues au taux de 19,6 %.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, a imposé la création d'un budget annexe du restaurant communautaire afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et entretien des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal, autorisée par la réglementation.

Le projet de budget primitif 2010 du budget annexe du restaurant communautaire a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 4 736 730 €, soit une hausse de 76,27 % par rapport au budget primitif 2009, qui s'explique par la réalisation des travaux de restructuration du restaurant administratif prévus au deuxième semestre 2010 pour un montant de 1 982 350 €.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à 3 762 380 €.

La participation communautaire consacrée à l'équilibre de la section de fonctionnement est en augmentation de 29,04 %, compte tenu de l'installation d'un restaurant provisoire nécessitant la location de bungalows.

Budget primitif 2010 - budget annexe du restaurant - synthèse (en € HT)

Libellé	Budget primitif 2009	Budget primitif 2010	Evolution 2010-2009 (en %)
recettes réelles de fonctionnement	2 141 058	2 652 380	23,88
dont prix des repas	690 000	780 000	13,04
dont subvention budget principal	1 451 058	1 872 380	29,04
dotation aux amortissements de la subvention d'équipement du budget principal	50 000	51 000	2,00
total recettes de fonctionnement	2 191 058	2 703 380	23,38
dépenses réelles de fonctionnement	2 141 058	2 652 380	23,88
dont masse salariale	1 368 545	1 403 818	2,58
dont fonctionnement restaurant officiel	69 300	87 700	26,55
dont fonctionnement restaurant administratif	543 800	782 400	43,88
dotation aux amortissements des matériels	50 000	51 000	2,00
total dépenses de fonctionnement	2 191 058	2 703 380	23,38
recettes réelles d'investissement	446 210	1 982 350	344,26
subvention du budget principal	446 210	1 890 000	344,26
autres recettes	0	92 350	ns
amortissement des matériels	50 000	51 000	2,00
total recettes d'investissement	496 210	2 033 350	309,78
dépenses réelles d'investissement	446 210	1 982 350	344,26
investissements opérationnels	446 210	1 982 350	344,26
amortissement de la subvention d'équipement du budget principal	50 000	51 000	2,00
total dépenses d'investissement	496 210	2 033 350	309,78
total budget primitif	2 687 268	4 736 730	76,27

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement a été arrêtée, tous mouvements confondus, à 2 703 380 €, équilibrée en charges et en produits.

En mouvements réels, les dépenses et les recettes sont prévues à hauteur de 2 652 380 €, en augmentation de 23,88 % par rapport à 2009.

En 2010, d'importants travaux de restructuration du restaurant administratif sont prévus pour le deuxième semestre, engendrant une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement liée à la location de bungalows pour l'installation d'un restaurant provisoire (0,231 M€).

Cette année encore, le premier poste de dépenses est consacré à la rémunération du personnel. Ainsi, en 2010, la projection de masse salariale s'établirait à 1,425 M€ pour un effectif moyen payé de 37 agents, soit une évolution de + 2,50 % par rapport au budget primitif 2009.

Le deuxième poste de dépenses concerne l'approvisionnement en produits alimentaires qui s'élèvera à 0,710 M€ en hausse de 43,88 %. Cette évolution est aussi liée aux travaux de restructuration du restaurant avec notamment l'achat de repas extérieurs qui ne peuvent être confectionnés dans les bungalows du restaurant provisoire.

Le nombre de repas servis de janvier à octobre 2009, à savoir 140 286, diminue légèrement de 1,6 % par rapport à 2008 (142 655 repas, pour la même période). La prévision pour 2010 est estimée à 169 170 repas. Cette prévision, en augmentation, s'explique par la différence entre les 205 jours travaillés (calculé entre le 1er janvier et le 30 octobre 2009) et 253 jours travaillés (calculé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010).

Le restaurant officiel devrait être repris en régie directe par le personnel du restaurant communautaire en 2010. Une dotation de 0,081 M€ est prévue en ce sens au budget primitif. Les achats de fournitures alimentaires bénéficient désormais, comme le restaurant administratif, du taux de TVA réduit de 5,5 % au lieu de 19,6 %, depuis le 1er juillet 2009, suite à l'instruction fiscale du 30 juin 2009.

Au vu de ces éléments, le produit des ventes des repas est estimé pour 2010 à 0,780 M€, au lieu de 0,690 M€ au budget primitif 2009, soit une progression de 13,04 %. L'impact des achats de repas extérieurs pendant la période de travaux devant être répercuté sur les utilisateurs du restaurant.

Ces recettes ne permettent pas de couvrir les coûts de fonctionnement en intégralité. La participation communautaire du budget principal à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget du restaurant, intégrant la location exceptionnelle des bungalows, soit 1,872 M€, correspond à une prise en charge moyenne de l'ordre de 11,06 € par repas au lieu de 8,55 € estimés au budget primitif 2009. Le coût moyen pour les agents serait de 4,61 € par repas au lieu 3,76 € en 2009.

Section d'investissement

Au 2^e semestre 2010, les travaux de restructuration et de rénovation du restaurant administratif devraient commencer et mobiliser une dépense prévisionnelle de 1,850 M€. Montant, auquel il convient d'ajouter 0,040 M€ consacrés au changement de logiciels informatiques et à la publicité relative au lancement des marchés.

Des écritures d'avances sur marché équilibrées en dépenses et en recettes sont également prévues pour 92 350 €.

La subvention du budget principal couvre l'ensemble des propositions réelles de dépenses ; elle s'établit, pour 2010, à 1,890 M€.

L'amortissement des matériels et des subventions reçues du budget principal constitue une écriture d'ordre de 51 000 € tant en recettes qu'en dépenses.

Tous mouvements confondus, le budget prévisionnel d'investissement du restaurant est arrêté à la somme de 2,033 M€ en dépenses et en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2010 du budget annexe du restaurant communautaire arrêté, en dépenses et en recettes, à 4 736 730 €.

2° - Décide que, pendant l'année 2010, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires du restaurant.

3° - Précise que les crédits sont votés par nature, conformément à la nomenclature comptable M 14 et font l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés.

4° - Dit que les crédits sont exécutoires par monsieur le trésorier principal de la Communauté urbaine dans leurs montants, au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre des deux sections.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.